Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/03/2023 à 17h30
Référence de l'AR : 051-215104563-20230316-59752-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mars 2023

Date de convocation :
11 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N° 5972

OBJET :

MODIFICATION DES LANTERNES EN LED

L'an deux mil vingt-trois, 16 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. METIN, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. PERRIER, Mme MICHEL, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme FRENOY, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Vincent GAVROY.

Monsieur le Maire expose les travaux retenus par le SIEM pour l'année 2023.

Parmi ceux-ci figure notre demande de modification des têtes lumineuses sur les candélabres.
Compte tenu du temps d'amortissement de cet investissement, l'éclairage des routes départementales sera traité dans une autre tranche de travaux, afin de s'assurer de la pérennité des divers rapports. L'opération concerne 106 candélabres dont le devis est présenté ci-après :

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Quantité	Prix unitaire HT	Montant TTC
Rétrofit de lanterne en LED	103	**600 €**	**61 800 €**
Remplacement de lanterne en LED sur mat triple	3	**700 €**	**2 100 €**
Frais administratif et autre	1	**450 €**	**450 €**
	Total HT		**62 250 €**
	Participation SIEM		**16 000 €**
	Montant total HT à charge de la commune		**46 250 €**
	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC		**50 875 €**

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix des candélabres, autorise le maire à signer les devis et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations
Fait à Saint-Just Sauvage, 17 mars 2023.

Le Maire, Bruno MARTIN

MAIRIE DE SAINT JUST SAUVAGE 51260